

Arrêt du Tribunal du 14 janvier 2015 — Melt Water/OHMI (Forme d'une bouteille cylindrique transparente)

(Affaire T-70/14) ⁽¹⁾

[«*Marque communautaire — Demande de marque communautaire tridimensionnelle — Forme d'une bouteille cylindrique transparente — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2015/C 065/47)

Langue de procédure: le lithuanien

Parties

Partie requérante: Research and Production Company «Melt Water» UAB (Klaipėda, Lituanie) (représentant: V. Viešūnaitė, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: V. Melgar, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la cinquième chambre de recours de l'OHMI du 26 novembre 2013 (affaire R 481/2013-5), concernant une demande d'enregistrement d'un signe tridimensionnel constitué par la forme d'une bouteille cylindrique transparente comme marque communautaire.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Research and Production Company «Melt Water» UAB est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 112 du 14.4.2014.

Ordonnance du Tribunal du 22 décembre 2014 — Al Assad/Conseil

(Affaire T-407/13) ⁽¹⁾

[«*Recours en annulation — Politique étrangère et de sécurité commune — Mesures restrictives prises à l'encontre de la Syrie — Gel des fonds — Inscription d'un particulier sur les listes des personnes visées — Liens personnels avec des membres du régime — Droits de la défense — Procès équitable — Obligation de motivation — Charge de la preuve — Droit à une protection juridictionnelle effective — Proportionnalité — Droit de propriété — Droit à la vie privée — Autorité de la chose jugée — Irrecevabilité — Irrecevabilité manifeste — Recours dépourvu de tout fondement en droit*»]

(2015/C 065/48)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Bouchra Al Assad (Damas, Syrie) (représentants: G. Karouni et C. Dumont, avocats)

Partie défenderesse: Conseil de l'Union européenne (représentants: G. Étienne et M.-M. Joséphidès, agents)